

Sion, le 25.3.2019

## Communiqué de presse de la SMVS :

## AVANCEE IMPORTANTE DANS LA NÉGOCIATION TARIFAIRE AMBULATOIRE VALAISANNE EXTRAHOSPITALIÈRE

Suite à l'éclaircissement de points restés en suspens et le fait que la CSS accepte la décision du Conseil d'Etat valaisan d'augmenter la valeur du point ambulatoire TARMED extrahospitalier valaisan de CHF 0.82 à CHF 0.84, rétroactivement dès le 1.1.2017, la SMVS retire avec effet immédiat le recours qu'elle avait déposé à ce sujet auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision du Conseil d'Etat valaisan au sujet du dossier CSS . La SMVS tient à remercier la CSS de sa volonté affirmée de reprendre une négociation constructive dans le sens de la décision du Conseil d'Etat valaisan. Elle tient également à adresser ses remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées dans ce processus. Elle espère que d'autres assureurs suivront l'exemple de la CSS qui s'engage ainsi avec la SMVS pour la pérennisation d'une prise en charge ambulatoire extrahospitalière en Valais, en facilitant une relève médicale de qualité en Valais, particulièrement difficile dans les conditions actuelles. Différentes structures ambulatoires, telles que le HANOW ('HausarztNotfall OberWallis') dépendent de la correction rapide des tarifs en vigueur pour pérenniser leur fonctionnement au service de la population valaisanne.

La SMVS espère que le Tribunal administratif fédéral facilitera, de son côté, la pérennisation des structures ambulatoires et de la relève médicale en Valais en permettant une mise en application rapide de la décision du Conseil d'Etat valaisan concernant la valeur du point applicable aux autres assureurs, en levant l'effet suspensif des recours déposés auprès de cette instance par la HSK et tarifsuisse.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Dr. med. Monique Lehky Hagen, Présidente SMVS, executive MBA tél : 076 417 67 19 Me Dominique Sierro, Secrétaire général SMVS, Avocat et MBA tél : 027 323 24 24